

Flash CE P.P.P

Réunion du 16 octobre 2018

Point sur le chiffre d'affaires et les indicateurs de performance :

Septembre 2018

- CA TTC =	- 14,3%.	Nombre de tickets =	- 13,2%
- Trafic =	- 15,3%	panier moyen =	- 1,3%
- TT =	+ 2,5%	Indice de vente =	+ 2,2%
- PVM =	- 3,4%	Quantités vendues =	- 11,3%

Cumul 2018

- CA TTC =	- 6,4%	Indice de vente =	- 0,3%
- Trafic =	- 3,9%	Quantités vendues =	- 2,3%
- TT =	+ 1,9%	Nombre de tickets =	- 2,0%
- PVM =	- 4,2%	Panier moyen =	- 4,4%

Marge

Septembre 2018 : 57,5% du CA HT total soit – 14,5% par rapport à l'objectif et – 11,5% par rapport à n-1.

Cumul 2018 : 52,0% du CA HT total soit – 14,9% par rapport à l'objectif et – 7,9% par rapport à n-1

Résultats Web Septembre

International : 1703K€ soit – 38,7% par rapport à l'objectif et – 19,5% par rapport à n-1

France : 889K€ soit – 44,2% par rapport à l'objectif et – 26,6% par rapport à n-1

Point sur le plan de départs volontaires :

A la date du 4 octobre 2018, il y a 70 départs volontaires soit 25 sur la Fashion Factory (site de Villeneuve d'Ascq) et 45 chez PPP, se traduisant par 19 départs pour le siège de Neuville, 12 départs pour le dépôt de Neuville, 10 départs dans les magasins.

14 magasins ont fermé sur 37 prévus : Paris Ermont, Grenoble Grenette, Calais CV, Strasbourg Baggersee, Paris St Brice, Metz Semecourt, Paris Claye Souilly, Marseille Aubagne, Avignon Mistral, Saran CC, Bergerac, Mont st martin, Bordeaux Lormont et Nantes Saint Sébastien.

Formation sur le REX :

Toutes les formations de managers ont été assurées, en majorité, par le contrôle de gestion et l'ADR.

Les ADR ont eu ensuite deux démarches pour travailler sur le budget, soit au fur et à mesure de leurs visites en magasins, soit par petits groupes ayant une proximité géographique afin de travailler sur le fichier.

Le fichier disposait de cellules libres permettant de remplir les différents indicateurs (ex : chiffre d'affaires) et le logiciel calcule automatiquement le CA et les frais de personnel.

La date limite de remise des budgets a été fixée au 12 octobre. La compilation des données est en cours.

Réduction du personnel :

La remise « personnel » est de 30%. Le salarié profite également du dispositif de remise supplémentaire de 10% en tant que cliente et en fonction des achats effectués dans le mois qui précède, ce qui lui permet de bénéficier d'une réduction de 37%.

La remise « personnel » est valable uniquement sur les soldes.

Intégration des primes au salaire :

A partir d'octobre, les nouveaux contrats de travail précisent un salaire mensuel brut fixe. La partie variable potentielle ne sera, maintenant, liée qu'à l'Intéressement collectif.

Certains dossiers individuels de salarié présent à l'effectif lors du changement de rémunération nécessitent un traitement particulier. Le but du changement de rémunération variable n'est pas de perdre des salariés très compétents et c'est pourquoi ces situations sont réévaluées.

En cas de problème, il ne faut pas hésiter à adresser un mail à Violaine CUVELIER

Pourquoi le choix de la nouvelle DG s'est-il porté sur Mme LAFON Béatrice?

Depuis début octobre, une nouvelle Directrice générale est arrivée chez PIMKIE.

Mme LAFON a souhaité maintenir le workshop sur la transformation culturelle prévue les 5 et 6 novembre. Elle ira aussi à la rencontre d'un maximum d'équipes avant de prendre des décisions. Elle est membre de notre Conseil de surveillance depuis un an et, de ce fait, elle est très au fait des choix stratégiques de l'entreprise et de son mode de fonctionnement.

Point sur le contrôle URSSAF :

L'URSSAF n'a pas encore rendu ses observations. Cependant, un problème a été relevé au niveau des charges notamment au niveau de cotisations spécifiques sur la partie Transport. Il semble que nous ayons trop payé à ce niveau et nous devrions faire l'objet d'un remboursement plutôt que d'un redressement.

Une alerte a été mise sur les cadeaux donnés aux magasins suite aux challenges organisés. L'URSSAF considère qu'il s'agit d'avantages en nature. Une réflexion est en cours sur ce point.

Les contrôleurs ont examiné les Procès-verbaux des réunions CE en portant une attention particulière au niveau des départs et des ruptures.

Le sujet du goûter de Noël a été évoqué car c'est l'entreprise qui l'a organisé alors que cela devrait être plutôt du ressort du comité d'entreprise.

Changement de siège social de la société :

Au 31 octobre 2018, le siège social PPP est transféré au 1 rue John Hadley à Villeneuve Ascq.

Dates des prochaines Commissions

Commission ASC : lundi 26 novembre 2018

La prochaine réunion du CE est prévue le mardi 27 novembre 2018

Retrouvez toutes les infos du C.E Pimkie sur <http://www.ce-pimkie.fr>